

Notice descriptive des Châssis UNIC

Type P6A

(Moteur à combustion)

MARQUE : UNIC.

TYPE : P 6 A

GENRE : 5 - châssis nu ou châssis cabine pour camion.

Poids total autorisé en charge : véhicule isolé 8.800 kg

..... véhicule avec remorque 9.550 kg

Véhicule livré en châssis-cabine ou châssis nu.
Nombre de places assises y compris le conducteur : 3.

Constructeur : F.F.S.A. - Camions UNIC, 3 bis, rue Salomon de Rothschild - 92 - SURESNES

I - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 4 roues (2 roues AV simples, 2 roues AR jumelées).

Roues motrices : 2 roues AR.

Constitution du châssis : forme droite. Cadre à deux longerons en tôle d'acier emboutis en forme de U, entretôlés par des traverses.

Dimensions des longerons à la section maxi : hauteur 222 mm - largeur 73,4 mm

épaisseur 5 mm pour séries NL - N - C et hauteur 222 mm - largeur 75 mm

épaisseur 7 mm pour série L.

Emplacement du moteur : à l'avant, vertical.

Cabine de conduite : avancée.

II - DIMENSIONS ET POIDS

Les châssis P 6 A sont exécutés en quatre séries qui ne diffèrent que par la longueur et l'empattement.

----- le long P 6 A - série L

----- normal long P 6 A - " NL

----- court P 6 A - " N

----- court P 6 A - " C

Type	P 6 A	P 6 A NL	P 6 A N	P 6 A C
Séries	8 - 19,5 XT ou équivalents			
Avec pneumatiques				
Empattement m	4,350	3,750	3,350	2,950
Voie AV m	1,754	1,754	1,754	1,754
Voie AR m	1,680	1,680	1,680	1,680
Longueur hors tout châssis nu				
et cabine m	8,110	7,050	6,510	5,680
Largeur hors tout châssis nu et cabine avec rétroviseur	2,450	2,450	2,450	2,450
Largeur hors tout châssis nu et cabine	2,260	2,260	2,260	2,260
Porte-à-faux AV m	1,410	1,410	1,410	1,410
Porte-à-faux AR m	2,350	1,900	1,750	1,530
Distance AR cabine à l'axe du pont AR	4,025	3,425	3,025	2,625
Hauteur libre au-dessus du sol, Longueur hors tout châssis nu (y compris ferrures et accessoires) maxi	8,705	7,715	7,035	6,355
..... mini	8,705	7,625	6,935	6,275
Porte-à-faux AR véhicule carrossé (non compris ferrures et accessoires) maxi	2,825	2,435	2,175	1,875
..... mini	2,825	2,345	2,075	1,795
Porte-à-faux AR véhicule carrossé (y compris ferrures et accessoires) maxi	2,945	2,555	2,295	1,995
..... mini	2,945	2,465	2,195	1,915
Longueur maxi du véhicule carrossé	2,500	2,500	2,500	2,500
Poids du châssis nu, sans combustible, sans accessoires, sans roue de secours montée sur pneus kg	2,540	2,415	2,325	2,315
Poids du châssis nu, sans combustible, sans roue de secours montée en ordre de marche sans conducteur m	3,065	2,935	2,845	2,835
Poids sur l'AV m	2,945	2,100	2,100	2,100
Poids sur l'AR m	905	835	745	735
Poids maxi autorisé en charge (véhicule seul) m	8,800	8,800	8,800	8,800
Poids maxi sur l'AV m	3,130	3,130	3,130	3,130
Poids maxi sur l'AR m	5,850	5,850	5,850	5,850
Poids maxi autorisé en charge (véhicule avec remorque) m	9,550	9,550	9,550	9,550

III - MOTEUR M 32 SD

Type et cycle : à combustion, 4 temps.

Nombre et disposition des cylindres : 4 en ligne.

Emplacement et commandes de distribution : à l'avant du moteur, commandé par chaîne.

Aldéage : 119 mm.

Contenance du réservoir : 95 litres.

Cylindrée : 4,493 cm³.

Taux de compression : 17.

Puissance administrative : 12 CV.

Carburant normalement utilisé : gas-oil.

Réservoir de carburant : 1, placé sur le côté droit du véhicule fixé par l'intermédiaire de sangles sur des supports solidaires des longerons.

Capacité totale du réservoir : 95 litres.

Régime de rotation du moteur : maximum 2.600 tr/min ; correspondant au couple, maximum 1.600 tr/min ; correspondant à la puissance maximum 2.600 tr/min.

Echappement : silencieux ; marque UNIC Ø 153 mm, longueur : 0,900 m placé côté gauche du cadre.

Bruits : le niveau sonore des bruits produits par le véhicule mesuré conformément aux prescriptions de l'I.A.M. du 25 octobre 1969 est inférieur à 90 dB.

Fumée : Mesure de l'opacité de la fumée d'échappement émise par le véhicule conforme aux prescriptions de l'I.A.M. du 12 novembre 1963.

Alimentation : pompe d'injection à pistons. Marque : GEMMA - GMS - 4D - 90 S.

Graissage : graisse sous pression par pompe à engrenages. Un voyant lumineux placé sur la planche de bord permet au conducteur de s'assurer du fonctionnement de la pompe.

Retrofroidissement : par circulation d'eau avec pompe centrifuge et radiateur placé à l'avant. Capacité totale d'eau : 2 litres environ.

IV - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : du type à disque fonctionnant à sec.

Boîte de vitesses : boîte mécanique 3-4 combinaisons de marche AV et une de marche AR commandée par levier à portée de la main du conducteur.

Transmission : par arbre à cardans avec relais.

Démultiplication de la transmission et tableau des vitesses à 1.000 tr/min :

Combinaisons de vitesses	Rapport de la boîte	Démultiplication totale		Vitesses s/pneus 8-19,5 XT ou équivalents circ. : 2,614 m	
		couple 7x41	couple 8x41	couple 7x41	couple 8x41
1	0,160	0,0273	0,0312	4,3	4,9
2	0,0551	0,0260	0,0312	8,6	9,9
3	0,593	0,1012	0,1157	15,9	18,1
4	0,402	0,1707	0,1951	26,8	30,6
Marche AR	0,137	0,0234	0,0267	3,7	4,2

Au régime maximum du moteur la vitesse maximum du véhicule ressort à :

----- 69 km/h avec couple 7 x 41.

----- 85 km/h avec couple 8 x 41.

Poussées par les ressorts AR :

Transmission des réactions de freinage : par les ressorts AV et AR.

Intensité de vitesse : sur le tableau de bord.

Limite de régime : un régulateur placé sur la pompe d'injection limite la vitesse du moteur à son régime maximum.

V - SUSPENSION

1° Suspension essieu AV : deux ressorts entiers semi-elliptiques à lames, placés sous les longerons. Flexibilité 6,1 %.

Amortisseurs hydrauliques à double effet.

2° Suspension essieu AR : deux ressorts entiers semi-elliptiques à lames, placés sur le côté et à l'extérieur des longerons. Flexibilité : 4,25 % et deux EVID-GOM. Amortisseurs hydrauliques à double effet (sur demande).

VI - DIRECTION

Type à vis globique.

Transmission aux roues AV : par volant, leviers et biellettes.

Démultiplication : nombre de tours du volant de direction pour braquage complet : à gauche 2/34, à droite 2/24.

Diamètre de braquage : série L 16 m, série NL 14 m, série N 12,70 m, série C 11,50 m.

VII - FREINAGE

a) Dispositif principal agissant sur les roues AV et AR :

Type et nature : frein à pied agissant sur les tambours solidaires des moyeux de roues par servo-frein et transmission hydraulique.

L'énergie calorifique est dissipée dans l'air ambiant.

DIMENSIONS

Largeurs des garnitures mm

Avant 109

Arrière 355,6

Diamètre des tambours cm² 699

Surface freinée par roue cm² 690

Commande et transmission : un robinet incorporé à la centrale de freinage alimente le cylindre pneumatique de Ø 150 mm d'un groupe oléo-pneumatique. La transmission hydraulique se fait par l'intermédiaire d'un maître-cylindre de Ø 1" 3/4, transmettant la pression aux cylindres récepteurs de roues avant de Ø 1" 3/4 et arrière de Ø 1" 3/4. Un voyant lumineux placé sur le tableau de bord s'allume dès que le niveau de liquide dans le réservoir atteint la cote d'alarme.

Source d'énergie : un compresseur entraîné par le moteur comprime l'air dans un réservoir d'une capacité de 10 dm³. Ce réservoir a été essayé conformément à la réglementation en vigueur. La pression d'air permettant de réaliser les conditions d'efficacité est de 3 bars. Un manomètre précise le niveau de pression dans le réservoir.

La cote de la pression minimum est assurée par un voyant lumineux au tableau de bord. Le poids freiné par le dispositif principal est égal à celui du véhicule chargé. La décélération réalisée par le véhicule en charge au cours des essais de réception est de 5,3 m/s².

b) Dispositif de secours et d'immobilisation :

Type et nature : frein à main à cliquet agissant sur les tambours AR.

Commande et transmission : le levier agit mécaniquement sur les mâchoires des roues AR par tringlerie renvois et câbles.

Le rapport entre la poignée du levier et les câbles est de 45/51.

Le poids freiné est égal à 86 % du poids total du véhicule chargé.

La décélération réalisée par le véhicule en charge au cours des essais de réception est de 2,35 m/s².

VIII - CABINE

Pour les véhicules livrés avec cabine :

Nature : cabine avancée entièrement métallique.

Portes : deux, ouverture d'arrière en avant, fermeture par pêne à dispositif de sûreté.

Parabris et vitres : pare-brise agrégé, vitres de portières, lunette arrière, exécutées en matériaux de sécurité. Vitres de coins ronds en verre Acrycyl-Antulgas ou matériaux de sécurité.

Aménagement des sièges : les caisses P 6 A sont conformes aux prescriptions de l'I.A.M. du 19 décembre 1958.

IX — ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Feux de route : deux, à l'avant.

Feux de croisement : deux à l'avant, modèle agrégé, réglage par vis. Hauteur conforme au Code de la Route.

Feux rouges arrière : deux, livrés sur deux plaques fixées de part et d'autre du châssis.

Feux de position : à l'avant sur la cabine, à l'arrière confondus avec les feux rouges.

Feux de gabarit : le carrossier, après exécution de la caisse est tenu de les disposer aux extrémités de la largeur hors tout du véhicule.

Signal de freinage : deux à l'arrière sur les plaques porte-feux.

Indicateur de changement de direction : feux clignotants placés de part et d'autre du véhicule, pour l'avant sur la cabine, pour l'arrière, sur les plaques porte-feux.

Dispositifs réfléchissants : deux agrégés, placés sur les plaques porte-feux AR. Tous ces dispositifs sont situés aux emplacements réglementaires.

X — DIVERS

Avertisseurs de route : électrique, modèle agrégé.

Emplacement et mode de pose des plaques et inscriptions réglementaires :
Sur le châssis : 1° - Plaque de constructeur sur la planche-tailler du côté gauche fixée par des rivets.

2° - L'indication du type et du numéro d'ordre dans la série du type est frappée à froid sur le longeron, à l'arrière du véhicule et du côté droit.

Sur le moteur : plaque comportant le type et le numéro, placée sur le cylindre du côté droit, fixée par des vis Parker.

Le numérotage dans la série du type commence au numéro : 65.000.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur les 20 mai 1966 et 20 juillet 1966, que le châssis-cabine N° 65.000 à moteur N° 01 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série UNIC type P 6 A satisfait aux dispositions des articles R. 54 à R. 60, R. 62 à R. 64, R. 66 à R. 67 et R. 104 du Code de la Route et des arrêtés pris pour son application.

Le châssis-cabine ne satisfait pas aux articles R. 61, R. 65, R. 85 à R. 93. La déclaration de mise en circulation devra être accompagnée du présent procès-verbal et d'un certificat des personnes ayant mis en place l'équipement ou la carrosserie attestant que le véhicule terminé satisfait aux dispositions incluses dans les articles précités.

Vu et approuvé,

Enregistré sous le N° AU-579-66

À Paris, le 23 Août 1966

L'Ingénieur en Chef des Mines

(signé PROUST)

Vu :

Paris, le 23 Août 1966

des Mines

L'Ingénieur

(signé JOURDAN)

À Paris, le 23 Août 1966

L'Ingénieur Divisionnaire des

T.P.E. (Mines)

(signé FLAGOLET)

SPÉCIMEN

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous soussignés, F.F.S.A. - Camions UNIC, 3 bis, rue Salomon de Rothschild - 92 - SURESNES, constructeur, certifions que le véhicule :

1. Genre :
2. Marque : UNIC
3. Type : P 6 A
— sans dispositif de traînage de remorque,
— avec dispositif de freinage de remorque.
4. N° dans la série du type :
5. Source d'énergie : gas-oil.
6. Puissance administrative : 12 CV

7. Carrosserie (ou équipement pour les véhicules spéciaux) :
8. Nombre de places assises :
9. Charge utile :
10. Poids total à vide :
11. Poids total autorisé en charge :
— pour porteur seul : 8.500 kg.
— pour porteur avec remorque : 9.550 kg.

vendu à :

Suresnes, le

est entièrement conforme au type P 6 A décrit plus haut.

Réf. 278